

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Il est introduit un nouvel article avant l'article 1, ainsi rédigé :

« décide de mettre en œuvre une procédure d'information et de concertation avec l'ensemble des équipes éducatives et professionnelles, les élèves, les parents d'élèves, les collectivités locales concernées et les services académiques, en prenant en compte les évolutions démographiques, les indicateurs de mixité et de réussite sociale et scolaire »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Plan pluriannuel d'Investissement pour les lycées 2012-2022 avait été le fruit d'un travail de concertation intégrant un très grand nombre de partenaires. Ceci avait contribué à créer un constat partagé des besoins, constat dont la légitimité a toujours été reconnue par les professionnels et les usagers des lycées.

Le PPI qui a pu être construit sur ces bases avait permis d'identifier, de hiérarchiser et de planifier les grandes priorités sur 10 ans pour une somme globale de 2,4 milliards €.


Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Il est introduit un nouvel article avant l'article 1, ainsi rédigé :

« décide que la réexamen à mi-parcours du PPI 2012-2022 pourra apporter des modifications en fonction des évolutions démographiques, des indicateurs et des études de mixité sociale et scolaire dégagés par l'Observatoire de la mixité et de la réussite scolaire et des orientations du schéma des formations. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

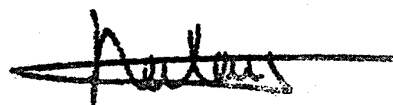
EXPOSE DES MOTIFS :

Notre groupe considère qu'un tel plan pluriannuel ne peut en aucun cas se faire dans l'urgence sans un temps dédié à la concertation.

Le groupe Front de gauche tient à rappeler que le Plan pluriannuel d'Investissement pour les lycées 2012-2022 prévoyait une clause de revoyure. Cette dernière a en effet toujours été jugée indispensable et légitime à ce type de schéma qui doit pouvoir prendre en compte l'évolution démographique, territoriale et scolaire de notre région afin de réévaluer les besoins et d'ajuster le PPI le cas échéant.

La mandature précédente avait clairement choisi de faire de la révision une étape cruciale dans la construction du PPI.

La revoyure étant déjà prévue, ce faux prétexte ne peut donc se traduire par une année quasi blanche pour 2016. Et ce d'autant moins que des retards de travaux dans certains lycées sont dramatiques pour les équipes éducatives et les élèves.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

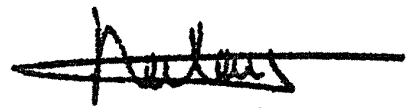
Après « VU La délibération n° CR 106-12 du 23 novembre 2012 par laquelle le Conseil régional a adopté le programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 des lycées d'Île-de-France », rajouter l'alinéa suivant :

« VU Le schéma directeur de la région d'Île-de-France adopté par délibération du conseil régional n°97-13 du 18 octobre 2013 approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ; »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de Gauche considère que le SDRIF est le seul document prescriptif offrant une cohérence et une perspective non seulement à l'aménagement de l'Île-de-France mais aussi aux politiques régionales dans leurs dimensions les plus diverses y compris les lycées.

Sa prise en compte permettra une meilleure répartition des services publics de proximité sur le territoire francilien.


Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

L'article 4 est supprimé

EXPOSE DES MOTIFS :

Notre groupe considère qu'ainsi rédigé, l'article ne présente aucune garantie quant au fait que le foncier détachable des lycées restera du ressort de la gestion publique.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite que cet article soit supprimé.


Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000009

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Compléter la fin de l'article 1 par la phrase suivante :

« , en excluant tout recours au partenariat public privé (PPP). »

L'article 2 est supprimé.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'exécutif actuel choisit de recourir aux partenariats public privé (PPP) pour les prochains chantiers de rénovation et de construction de lycées qui seront engagés par la Région, et ce sous prétexte de répondre à l'urgence.

Le groupe Front de Gauche s'y oppose fermement en rappelant les conséquences désastreuses de cette décision. Nous refusons la main mise des géants du BTP sur la gestion d'équipements publics.

Les économies à court terme ne peuvent en aucun cas répondre aux surcoûts, qui ne sont malheureusement plus à prouver, engendrés à long terme pour les contribuables et qui ne répondent qu'aux intérêts des grands groupes privés.

Au delà du désaccord politique et financier que pose le recours au PPP, notre groupe tient à rappeler que si un modèle de collège peut être décliné tout en continuant à répondre aux besoins locaux, le recours à un seul modèle de lycée n'est pas envisageable. En effet, les offres de formation et la spécificité des publics sont des éléments trop particuliers d'un lycée à l'autre pour qu'ils puissent répondre à un modèle unique pré-établi.

Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Après l'article 4, rajouter un nouvel article ainsi rédigé :

« délégué à l'Assemblée plénière l'adoption de la liste des opérations de rénovation thermique en application du Plan régional pour le Climat voté par la délibération n°CR 43-11 du 23 juin 2011 »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le conseil régional avait confirmé son engagement dans le PPI 2012-2022 en faveur d'un plan régional thermique des lycées. Il a aussi réaffirmé, par la voix de l'exécutif actuel, son engagement en faveur de la transition énergétique.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite que ces engagements soient suivis de faits concrets.

La Région doit être exemplaire en matière de rénovation thermique y compris sur son patrimoine. C'est le sens de cet amendement.


Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Après l'article 4, rajouter un nouvel article ainsi rédigé :

« délégué à l'Assemblée plénière l'adoption de la liste des opérations développées dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) adopté par la délibération n°CR 77-15 du 10 septembre 2015 »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'adoption à l'unanimité en septembre dernier de l'agenda d'accessibilité des ERP régionaux prouve que ce sujet est une urgence aux yeux de l'ensemble des membres de l'Assemblée. Le patrimoine de 6,5 millions de mètres carrés que constituent nos lycées doit nous rappeler que nous devons être irréprochable en la matière.

Dans le cadre des lycées, le travail d'inventaire et d'analyse qui a permis d'élaborer un diagnostic complet a été effectué de manière remarquable

Nous devons maintenant nous en emparer afin de relancer au plus vite l'agenda qui avait été bâti. Il est en effet indispensable que sa mise en application soit scrupuleusement respecté jusqu'au bout.

Cet agenda était précis, avec, sur chaque opération, les dates d'étude et de mise en travaux de manière à respecter les dates fixées par le PPI


Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 19 & 20 mai 2016**

**Rapport n° CR 83-16
Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé
pour faire face à la réalité des besoins**

AMENDEMENT

Après l'article 4, rajouter un nouvel article ainsi rédigé :

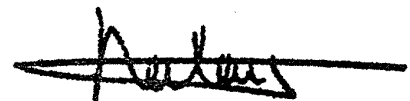
« décide la création de 3 000 nouvelles places en internat. La région mettra en œuvre, en relation avec l'Etat, des internats de proximité qui contribueront à la réussite de tou-te-s les lycéen-ne-s. »

EXPOSE DES MOTIFS :

La région avait jusqu'alors refusé de s'engager dans les « internats d'excellence » qui ne bénéficiaient qu'à une poignée de jeunes « méritants » extraits de leur quartiers populaires pour leur offrir une scolarité loin de chez eux dans des internats coûteux.

Au contraire, le concept d'internat de la réussite entend faciliter l'accès à des filières professionnelles rares et offrir des places à proximité des quartiers populaires. Un internat de la réussite doit accueillir des publics diversifiés : en priorité des jeunes qui n'ont pas chez eux de bonnes conditions d'étude. Ensuite des jeunes qui demandent des formations éloignées de chez eux. Ils permettent d'adapter les offres de formations à des publics qui cumulent els difficultés familiales, territoriales et financières.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite que le nombre de places en Internats de la réussite progresse encore dans le cadre de ce nouveau PPI.



Céline MALAISE